l'Assurance Maladie | Doubs
Agir ensemble, protéger chacun

Pour plus d'informations sur le dispositif et les procédures "VIH TEST", rendez-vous sur ameli.fr.

VIH Test : des affiches et vidéos pour votre laboratoire

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er janvier 2022, l'accès direct au dépistage du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) dans les laboratoires de biologie médicale est possible, à la demande du patient, sans prescription médicale et sans avance de frais.

L'offre VIH TEST (dépistage du VIH sans ordonnance en laboratoire), expérimenté pendant deux ans à Paris et dans les Alpes-Maritimes, a permis une augmentation significative des dépistages et ce, en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire.

Suite à ce résultat positif, les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ce dispositif.

C'est pourquoi, afin de promouvoir l'offre VIH TEST, l'Assurance Maladie met à votre disposition un kit de communication comprenant :

- **une affiche ;**
- **une vitrophanie à coller sur la porte du laboratoire ;**
- **une vidéo pédagogique pour les écrans d'accueil.**

Vous pouvez télécharger **ICI les éléments du kit**.

Cordialement,
Votre correspondant de l'Assurance Maladie